



Presse

Parti Socialiste

[www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)

10 rue de Solférino  
75333 Paris Cedex 07  
Tél : 01 45 56 77 26  
Fax : 01 45 56 78 74

Le 23 septembre 2009,

**Communiqué de  
Marisol TOURAINE,  
Secrétaire nationale à la Santé et à la Sécurité sociale  
et  
Alain VIDALIES  
Secrétaire national à l'Emploi et au Travail**

**Taxation des accidentés du travail : encore une fois, les salariés vont devoir payer  
pour financer les cadeaux fiscaux aux plus riches**

La proposition de Jean-François Copé et du gouvernement de fiscaliser, c'est-à-dire d'imposer comme un revenu normal, les indemnités des accidentés du travail est absolument scandaleuse.

Pour récupérer 150 millions d'euros pour le budget de l'Etat, les salariés victimes d'accidents du travail vont voir leur indemnité encore réduite, alors qu'elle est déjà égale à 80% de leur salaire. Dans le même temps, à cause de la réforme de l'impôt sur le revenu, du bouclier fiscal et de la baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune, les plus riches ont vu leurs impôts réduits depuis 2002 de plus de... 20 milliards d'euros. Encore une fois, le gouvernement est pris en flagrant délit d'injustice fiscale.

Cette mesure est d'autant plus aberrante que les conditions de travail se dégradent dans notre pays. Le gouvernement croit-il qu'il diminuera le nombre d'accidents au travail en taxant les accidentés ? Cela n'a aucun sens.

Il ferait mieux d'agir en faveur des accidentés du travail plutôt que de s'attaquer aux victimes et aux salariés fragilisés. Il est urgent aujourd'hui de renforcer les moyens de prévention des accidents du travail, de mieux associer les syndicats aux décisions dans l'entreprise et sur les lieux de travail. Il convient aussi de sanctionner les employeurs qui sont les premiers responsables de la dégradation de cette situation.

Le Parti socialiste demande à la majorité et au gouvernement de renoncer à cette mesure particulièrement inique.